

de la vallette d'autre part; Lesquels futurs Conjoints étoient accompagnés
 Savoir le futur de quelqu'un de ses amis, et la future de ses parents
 et mère C'est devant au dit Mariage Présents Convaincus et approbés
 assistés de plus les dits futurs Epoux Des Citoyens Joseph Bugnès, agit
 Mpl de la Commune de la garde, Blaise alexandre Enclier Joseph Latty
 Juge de paix, et honneur Bugnès Propriétaire Cens agés de plus de vingt
 un ans Et résident En Cette Commune Cens Requir Bourgeois; Lecteur
 faite en présence des dits Commis 1^{er} de l'Etat dactes de Publication
 Du dit mariage faites par les officiers Publics des Communes de la garde
 Et de la En date Savoir Celle de la vallette en date du Vingt six Vendi
 Demier Et Celle de la Brumaire Courant 2^o de l'Etat dactes de
 naissance du futur. Notant qu'il est au lieu le 13 du mois d'août
 Mil Sept Cent Soixante Et quatorze Vu l'acte de naissance de la
 future portant quelle Et née le 15 du mois D'avril mil Sept Cent
 Dix Et dix huit, Vu le Cens de l'écrite du futur pour causes
 Insuffisantes, les parties ayant de nouveau déclaré leurs mutuals consentis
 au dit mariage J'ai en ma dite qualité Prononcé au nom de la loi par
 Joseph Hippolyte Giraud Et marié Adelaïde Epouse algère Sont unis En
 droit légitime mariage de Cens qui J'ai ai dressé le présent acte que
 J'ai signé avec les Commis les Parties ont déclaré ne la savoir fait autre
 destine pour la Réunion des Citoyens du Canton de la garde le jour sus
 et au que 1819,

Latty
 Blaise algère
 Bugnès
 Charles Giraudier



7

M^o J.
 honneur Montet
 Clère Castel

San sept de la republique française une et indivisible Et l'écrite

Brumaire San Devant M^o Charles Giraudier Résident de l'Administration
 Municipale du Canton de la Garde département du Var, Chargé San l'autorité
 4^o de la loi de 15 fructidor dernier Des fonctions d'officier de l'état Civil
 Quant à la célébration Des Mariages des Citoyens de ce Canton, sont comparus
 pour contracter Mariage le Citoyen honneur Montet Cultivateur veuf en
 Marie Anne Cadere, fils majeur de son père Et De Marguerite Charles
 Naisif de la Commune de la vallette Et y résident D'une part; Et
 Clère Castel agée de Vingt six ans, Epouse divorcée avec le Citoyen Joseph
 Marie Dugues fille majeure Et légitime du feu français bourgeois Et de
 Marie vicat native Du canton Et domiciliée à la Commune de la vallette d'autre
 part; Lesquels futurs Conjoints étoient accompagnés de quelques de leurs
 Parents, assistés de plus les dits futurs Epoux Des Citoyens Joseph Bugnès
 agit Mpl de la Commune de la garde, Blaise alexandre Enclier,
 Joseph Latty Juge de paix, et honneur Bugnès Propriétaire Cens agés de plus
 de Vingt un ans Et résident En Cette Commune Cens Requir Bourgeois
 Lecteur faite en présence des dits Commis 1^{er} de l'Etat de Publication
 Du dit Mariage fait des Officiers Publics de la Commune de la Garde